

Comité technique du réseau du 19 décembre 2022
Budget 2023 de la DGFIP

Retour sur l'exécution 2022

Chronique des crédits T2/HT2 du programme de la DGFIP sur la période 2020/2022 :

En M€	Exécution 2020		Exécution 2021		Prévision 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
T2	6 719,8	6 719,8	6 619,1	6 619,1	6 632,9	6 632,9
HT2	935,9	856,9	992,7	933,6	1 149,0	1 042,0
Total P156	7 655,7	7 576,7	7 611,8	7 552,7	7 781,90	7 674,87
Dépenses sur financement externe	32,0	22,7 ¹	38,0	39,3 ²	24,5	19,3 ³
Total P156 + financement externe	7 687,7	7 579,4	7 649,8	7 592,0	7 806,4	7 694,2

Le budget 2022 de la DGFIP s'inscrit dans la trajectoire triennale 2020-2022 du COM et a mis l'accent sur la poursuite d'un plan ambitieux de transformation numérique et de maîtrise de la dette technique du SI.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité ainsi que le dispositif de relocalisation de services (actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles vers des territoires ruraux et péri-urbains) ont été poursuivis et trouvent notamment leur traduction dans :

- l'accompagnement marqué des agents et des cadres, tant en termes financiers (près de 32M€ devaient être versés au titre de la prime de restructuration - PRS et de l'indemnité de départ de volontaire -IDV) qu'en termes de formation, d'appui et de conseil dont une partie est cofinancée par le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH à hauteur de 9M€) ;
- le dynamisme des dépenses immobilières ; la consommation de crédits s'établit au 31/10/2022 à 282,9M€ en AE et 224,5M€ en CP, soit une consommation supérieure de 46,4M€ en AE et 7,5 M€ en CP à celle enregistrée l'an passé à la même période.

Les opérations immobilières continuent en effet d'avancer à un rythme très soutenu. Ainsi l'année 2022 a vu le lancement de nombreuses opérations telles que l'opération de désamiantage et réaménagement à Saintes, le désamiantage partiel de la cité administrative de Gap, le remplacement des ouvrants à Tours, la création d'un centre de contact des professionnels à Carpentras... Par ailleurs des opérations d'envergure se poursuivent : la construction de la DRFIP de Guadeloupe, la réhabilitation du CDFIP de Villejuif, la restructuration du site de Montreuil.

Il convient également de relever l'engagement du bail pour 9 ans ferme en vue du relogement de trois directions nationales franciliennes (DVNI, DNEF et DGE) à Romainville pour un montant d'environ 77 M€.

Parallèlement, la DGFIP poursuit son plan ambitieux de transformation numérique et de stabilisation de la dette technique de ses systèmes d'information (SI). Les dépenses

1 Pour 2020, les financements externes impactent majoritairement les projets PILAT et ETNA.

2 Pour 2021, les financements externes impactent majoritairement les projets PILAT, ETNA, Datalake et Foncier innovant.

3 A ce jour, les financements externes impactent majoritairement Foncier innovant.

informatiques s'élèvent au 31/10/2022 à 250,5 M€ en AE et 231,1 M€ en CP (contre 218,7 M€ d'AE et 212,3 M€ de CP au 31/10/2021). Cette forte hausse des dépenses SI a également permis de poursuivre l'amélioration de l'équipement des agents ; ainsi 82 % des agents sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur portable (contre 20 % fin 2019). Cet effort a également permis d'augmenter le nombre d'agents dotés d'un téléphone portable, puisque 50 000 agents en sont équipés en juillet 2022 soit 20 000 agents de plus en un an.

Par ailleurs, les effets de la crise sanitaire s'estompent sur les dépenses métiers et de fonctionnement courant. Ainsi, les dépenses liées aux formations repartent à la hausse en 2022 grâce à la reprise des sessions de formation en présentiel. Ce constat concerne également les frais de déplacement liés aux missions.

Enfin, la DGFIP a poursuivi et amplifié l'effort d'amélioration des conditions de vie au travail des agents conformément à l'accord signé avec les organisations syndicales le 22 octobre 2021 (cf. enveloppe dédiée à l'amélioration des conditions de vie au travail d'un montant de 10 M€).

Un budget 2023 au service de la stratégie de transformation de la DGFIP

En M€	PLF 2022		PLF 2023	
	AE	CP	AE	CP
T2	6 607,5	6 607,5	6 764,4	6 764,4
HT2	974,9	939,9	1 468,1	1 204,5
Total P156	7 582,4	7 547,4	8 232,5	7 968,9

Pour 2023, les moyens de la DGFIP doivent lui permettre de poursuivre et d'amplifier les réformes en cours et d'engager un nouveau cycle de transformation, au bénéfice des usagers et des agents.

La modernisation de l'exercice des missions passe notamment par un effort d'investissement massif sur des axes majeurs pour la DGFIP tels que la transformation numérique, la simplification et la dématérialisation des procédures, la lutte contre la fraude mais aussi l'amélioration du pilotage des réformes, avec un accent fort sur les enjeux de la transition énergétique.

1- La transformation numérique et le renforcement des moyens informatiques (450 M€) :

La transformation numérique sera au cœur de la stratégie de la DGFIP qui s'attachera à :

- avancer de manière volontariste sur le rattrapage de la dette technique ;
- améliorer les outils existants (fonctionnalités nouvelles et amélioration des applications au service des usagers et des agents) ;
- maintenir en condition opérationnelle des applications existantes ;
- lancer et mener à bien de nouveaux projets conformément à la stratégie de transformation de la DGFIP.

2- Des enjeux immobiliers marqués par les engagements énergétiques et portés par l'amélioration du cadre de vie, des conditions de travail et des accueils avec des moyens en hausse de plus du tiers par rapport à 2019

Les dépenses immobilières porteront sur :

- l'achèvement du nouveau réseau de proximité ;

- la poursuite de la réorganisation territoriale (une quarantaine de projets de relocalisation de services actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles vers des territoires ruraux et péri-urbains) ;
- les opérations de réaménagement des accueils des Services des Impôts des Particuliers (SIP) conservés dans le cadre du NRP ;
- le maintien de la qualité du parc (domanial et locatif) qui constitue un engagement constant dans la conduite de la politique immobilière de la DGFIP ;
- la réduction de l'impact environnemental du patrimoine immobilier de la DGFIP (plan de sobriété énergétique).

A ce titre, la DGFIP poursuivra son engagement dans le dispositif « ÉcoFiP » déclinant et approfondissant la démarche interministérielle des services publics éco-responsables définie par la circulaire Premier Ministre du 25 février 2020 portant 20 engagements pour l'État. Elle poursuivra ainsi résolument ses efforts de diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de son parc immobilier.